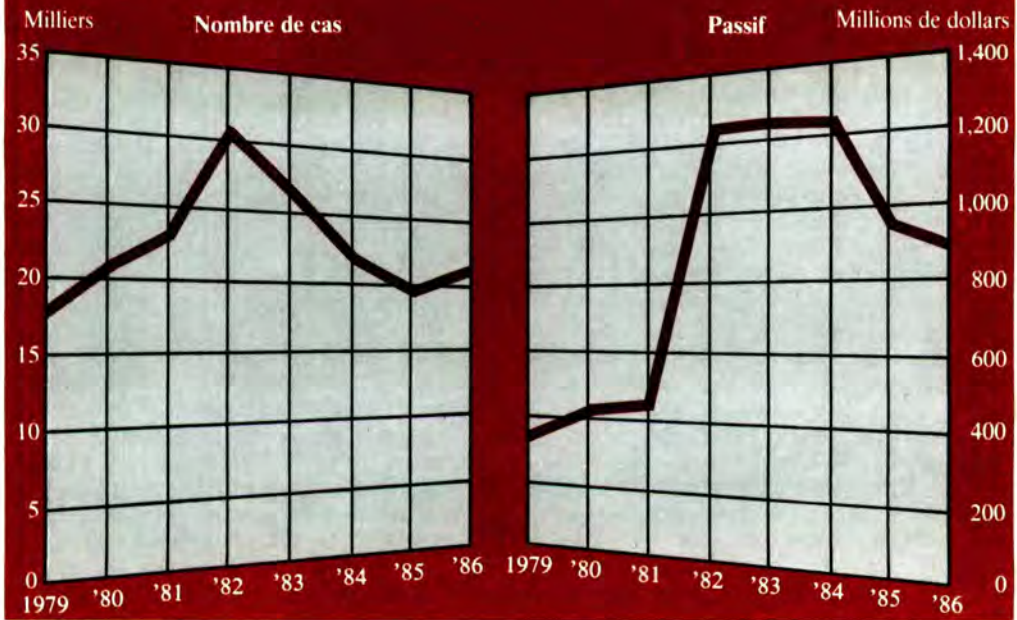


Graphique 18.2
Faillites de consommateurs



abus ainsi que par l'institution systématique de poursuites en pareils cas.

Sur le plan opérationnel, le surintendant des faillites s'occupe de la délivrance des licences de syndicis et de la surveillance de tous les syndicis; il doit aussi examiner le patrimoine des faillis pour déterminer s'il y a eu infraction à la Loi sur les faillites ou au Code criminel, tenir un registre de toutes les faillites, y compris les données statistiques et connexes et, en général, superviser un programme relatif aux faillites personnelles. Les agents du surintendant, en poste dans les principales villes du pays, peuvent fournir des renseignements plus détaillés en matière de faillite et d'insolvabilité.

Séquestre des biens. La seconde conséquence majeure d'une insolvabilité commerciale qualifiée est le séquestre, qui intervient lorsqu'un administrateur est nommé pour prendre en main ou régir, en vertu d'un accord de sûreté ou d'une ordonnance judiciaire, tous les biens d'un débiteur ou une part de ceux-ci.

Le séquestre résulte en général de l'initiative d'un créancier nanti désireux de protéger son investissement dans une entreprise insolvable. Dans la majorité des cas de séquestre, comme dans bien des faillites commerciales, les réclamations des créanciers non nantis perdent tout effet (ou

presque) dès que le créancier nanti réalise sa garantie. (Voir tableaux 18.20 à 18.23.)

18.4 Assurances

Environ 900 compagnies et sociétés d'assurances exercent leur activité au Canada. On trouvera, dans les rapports des surintendants des Assurances des provinces, des renseignements détaillés sur les genres d'assurances que chaque compagnie ou société peut offrir ainsi que des données statistiques connexes. La statistique financière des compagnies à charte fédérale et des sociétés de secours mutuels paraît dans le rapport annuel du surintendant fédéral.

18.4.1 Assurance-vie

Le montant global de l'assurance-vie en cours au Canada, à la fin de 1985, s'élevait à \$689 milliards (\$631 milliards en 1984). En 1985, 156 sociétés, soit trois de moins qu'en 1984, étaient enregistrées auprès du Département fédéral des Assurances pour vendre de l'assurance-vie (63 canadiennes, 11 britanniques et 82 étrangères). Il y avait également 39 sociétés de secours mutuel enregistrées (16 canadiennes et 23 étrangères).

Le tableau 18.24 présente des chiffres pour certaines années, à compter de 1880, sur les montants